

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. L'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoit, au cas où les informations indispensables à l'établissement du budget ne leur sont pas communiquées avant le 31 mars, que les collectivités locales disposent d'un délai de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter leur budget. Les articles D 1612-1, D 1612-2 et D 1612-5 précisent la liste de ces informations indispensables ; elle comprend en particulier, outre les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité locale, les informations relatives à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le budget 2025 est soumis au vote le 14/04/25. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL 2025

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement); de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	579 354,06€	Excédent brut reporté	351 542,06 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	488 200 €	Recettes des services (Ch. 70)	80 010,00 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	91 550,00 €	Impôts et taxes (Ch. 73)	29 062,00 €
Dépenses financières (Ch. 66)	2500,00 €	Dotations et participations (Ch 74)	347 066,00 €
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	1000,00 €	Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	109 050,00 €
Autres dépenses (Ch. 014)	5000,00 €	Fiscalité locale (Ch. 731)	523 518,00 €
Dotation aux provisions (Ch 68)	5000,00	Atténuation de charges (Ch.13)	2000,00 €
Total dépenses réelles	1 172 604,06€	Produits exceptionnels (Ch 77)	500 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>1144 €</i>	Total recettes réelles	1 442 748,06 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>269 000,00€</i>		
Total général	1 442 748,06 €	Total général	1 442 748,06 €

a) Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011

Charges à caractère général :

+ 15% /Budget 2024

60623.... Alimentation + 2000 € , 7,7 % /2024

La cantine scolaire devrait être transférée à l'EHPAD pour septembre

60632.... Fournitures de petit équipement + 52000 € rentre dans cet article les achats de matériaux pour le logement au-dessus de la pharmacie et les logements au-dessus de l'école.

611.....+ 1450 € signature de la convention « crocs de l'empereur » et clé Certigreff

612.....Redevances de crédit-bail + 2650 € Location du photocopieur école (compensé par la baisse du 613 - locations)

623Publicité, publication, relations publiques + 3000 €, événements exceptionnels : inauguration du city Stade et du Tour du limousin.

- 60631.....Fournitures d'entretien – 4000 € correspondant à la révision des contrats qui ne nécessitent pas de grosse variation cette année.
- 614.....+ 14 000 € correspond à 2 années de facturation des charges locatives avec la maison du département MDD
- 61521..... Provisions pour l'entretien des pistes et randonnées pédestres
- 61558.....+ 2500 € linge de maison + blanchisserie
- 615231.... Entretien réparations voirie – 16300 €. La part importante de la voirie est en Investissement
- 622..... Régularisation des terrains + 20 %
- 6288.....+ 4000 € pour contrat SDIS

CHAPITRE 12

Frais de personnel /dépenses réelles de fonctionnement :

Cette année, le chapitre comptabilise également la possibilité de rémunérer éventuellement un auto-entrepreneur et/ou de valoriser le travail en régie.

Les salaires représentent 41,93 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

- 6218.....Autre personnel extérieur + 14000 € (Personnel en micro-entreprise et saisonnier)
- 6411.... Rémunération du personnel titulaire – 5000€

2021	2022	2023	2024	2025
46, 85%	42,75 %	42,75%	46,27 %	41,93 %
		47,83%	43,46%	

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) doit être réexaminé au moins tous les 4 ans, prévision hausse nationale de l'indice du point de la fonction publique

Pour rappel :

La rémunération des agents publics est composée d'un traitement basé sur une grille indiciaire de la fonction publique territoriale : qui détermine la catégorie A B C, les cadres d'emplois, grades, échelons auquel s'ajoute les primes et les indemnités.

Le RIFSEEP comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de votre manière de servir. A ce jour, le RIFSEEP est applicable aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels Des arrêtés ministériels fixent le nombre de groupes de fonctions dans chaque corps et le montant associé.

CHAPITRE 014

Atténuations de produits

739221.....+ 5000 € Contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales) inscrite au budget suivant le montant versé en 2024 (*la notification des montants définitifs intervient chaque année après le vote du budget*)

Cette augmentation de 100 % est liée au non-approvisionnement de ce chapitre en 2024

Pour rappel : Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. le FPIC est alimenté par des prélèvements à hauteur d'un milliard d'euros sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

CHAPITRE 65

Charges de gestion courante :

-6 729.36 € (-6,8%) / 2024

6574.....Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - 8000 € par rapport au budget primitif 2024,
65315...Formations des élus + 1000 €

CHAPITRE 66

Charges financières :

- 4 670.03€ / budget 2024

66111..... Intérêts réglés à l'échéance : *le budget principal comptabilise 3 prêts propres à la commune dont 1 réalisé en 2020 et Iréalisé en 2021.*

Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : + 34,5 %/budget 2024

b) Les recettes de fonctionnement:

CHAPITRE	DESCRIPTIF
Atténuation de charges (Chapitre 013)	Indemnités journalières versées lors des absences des agents communaux (maladie, maternité...)
Produits des services, domaine et ventes diverses (Chapitre 70)	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations fournies à la population (cantine, camping, photocopies, vente de concessions au cimetière...) • Remboursements de personnel mis à disposition des budgets annexes (eau, station-service), de la Poste (entretien des locaux) • Indemnité mensuelle versée par la Poste pour la gestion de l'agence postale communale
Impôts et taxes (Chapitre 73)	Impôts locaux Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales Imposition forfaitaire sur les pylônes Taxe additionnelle aux droits de mutation (<i>taxe départementale basée sur le prix et le nombre de cessions de biens immobiliers</i>)
Dotations et participations (Chapitre 74)	Versées par l'Etat : Dotations, participations (service minimum d'accueil, élections...) et compensations d'exonérations de taxes
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	Locations de salles, gîtes, logements et locaux communaux Charges de chauffe des logements, des salles communales (forfait énergie)
Produits financiers (Chapitre 76)	
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	Dons, Remboursements de sinistre par les assurances de la commune, Produits de cessions

CHAPITRE 70

Les recettes sont toujours prévues de manière pessimiste.

Concernant les services refacturés aux communes, elles restent fluctuantes d'une année à l'autre suivant le nombre d'enfants scolarisés avec refacturation des communes annuellement.

70311.....Concession dans les cimetières recettes en 2024 1 019 € Prévision 2025 : 1 000€

7067.....Redevance & droits des services périscolaires & d'enseignement recettes réalisées
17 653.44 € prévision pessimiste 17 000€ compte tenu des non paiements.

Certaines conventions avec les communes doivent être renouvelées

70688.....Autres prestations de services : l'indemnité versée par la Poste doit se maintenir mais nous ne toucherons plus le loyer (Prévision 2025 : 5340 €)

	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Prévision 2025
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	91 233,22 €	93 899 €	80 010
chapitre 75 Autres produits de gestion courante	126 316,82 €	137 518 €	109 050 (identique à 2024)

CHAPITRE 74

Les dotations versées par l'Etat

Montants des deux dernières années

Libellé	2023	2024	Variation	%
Dotation forfaitaire des communes	195 314,00 €	195 029,00 €	-285,00 €	-0,1%
Dotation de solidarité rurale des communes	124 028,00 €	127 687,00 €	3 659,00 €	3,0%
Dotation nationale de péréquation des communes	8 419,00 €	7 577,00 €	-842,00 €	-10,0%
Dotations aux élus locaux	3 284,00 €	3 320,00 €	36,00 €	1,1%
Total	331 045,00 €	333 613,00 €	+2 568,00 €	0,8%

Libellé	2023	2024	Variation	%
Etat - Compensat° au titre des exonérts des taxes foncières	9 715,00 €	9 866,00 €	+151,00 €	1,6%

Total	340 760,00 €	343 479,00 €	+2 719,00 €	0,8%
--------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------

CHAPITRE 73

Les impôts et taxes

Budget Prévisionnel 2025 identique à 2024
- 5072 €/2024

Bases prévisionnelles 2025	Taux 2024	Produit
Foncier bâti	794 200	37,80
Foncier non bâti	58 000	98,39
Taxe d'habitation	342 200	6,92
Contribution du coefficient correcteur		121 979 €
	TOTAL	258 975 €

2024		Taux 2024	Produit
Taxe d'habitation			25 113 €
Foncier bâti	778 000	37,80	294 084 €
Foncier non bâti	65 400	98,39	64 387 €
Contribution du coefficient correcteur			-119 497 €
		TOTAL	264 047 €

Cette année l'état augmente les impôts de 1,7 %. La commune a la possibilité d'augmenter le montant de la taxe d'habitation TH sans qu'il y ait cette année exceptionnellement d'incidence sur le montant des autres impôts.

L'imposition forfaitaire sur les pylônes (fixée au niveau national)

Perçu 2023	Perçu 2024	2025
249 080 €	273 466 €	273 471 €

NB : L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Elle est de 150 000 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	91 500,00 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	162 500,58 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	6 000,00 €	Subventions d'investissement (Ch13)	89 000,00 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	270 644,00 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	1 500,00 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	25 000,00 €	Immobilisations corporelles	6 000,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)041</i>	0,00 €	<i>Opération d'ordre (Ch 041)</i>	0,00 €
Subventions d'équipement	8 500,00 €	<i>Opération d'ordre (Ch 040)</i>	1 144, 00 €
Total dépenses réelles	401 644,00 €	Total recettes réelles	260 144,58 €
<i>Solde d'investissement reporté</i>	127 500,58 €	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	269 000,00 €
TOTAL GENERAL	529 144,58 €	TOTAL GENERAL	529 144,58 €

Les projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Aménagement du logement au-dessus de la pharmacie
- Divers travaux de peinture sur l'ensemble des bâtiments publics
- Programme de voirie (Mont Lapinte / Les valettes)
- Renforcement voirie
- Entretien et réouverture randonnées (Minestrol et château de Rochefort)
- Création d'un ossuaire
- Hall de marché
- Eclairage public : modernisation en vue d'économies + mise en place de lumière Autonome
- Aménagement de la Sauterelle (zone d'ombrage)
- Isolation des bâtiments publics suite diagnostics.
- Photovoltaïque bâtiment industriel et gymnase
- Remplacement de la porte d'entrée de la mairie
- Rafrachissement et modernisation des gîtes communaux (Seconde tranche)
- Les portes des gîtes communaux (2° tranche)
- Vitrification du parquet de la salle polyvalente + travaux de peinture+ réparation grillage
- La cunette en pavé granit pour l'église + réfection des marches de l'église
- La restauration des vitraux de l'église
- Achats table de Pique-Nique, Bancs, et cendriers

- L'achat d'un module interactif « petites annonces et visites guidées GPS » pour site Internet et randonnées+ changement du serveur
- Renouvellement de matériels informatiques école
- Transfert cantine+ chambre froide pour stockage
- Changement de porte déroulante espace technique
- Réparation des toitures défectueuses (garage, école...)
- Ecole : aération cuisine + conduit salle de sieste+ poteau gymnase
- Remplacement de chaudière et installation de pompe à chaleur
- Réfection pont des Annouillards
- Achat d'une armoire sécurisée
- Douche à la plage et Modernisation des toilettes au camping
- Dalle dans garage gites Lemoine
- Buvette et vestiaire au stade
- Ancienne Pharmacie
- Réaménagement de l'espace du club de foot.

LES EMPRUNTS

La dette annuelle en 2024 s'élevait à 83 338,76 €

En 2025 : la dette s'élèvera à 55 338,08 €.

Elle comprend un emprunt contracté en 2020 (1^{er} échéance mars 2020/ dernière échéance décembre 2029) pour le cheminement Arbre de May /voirie d'un montant de 200 000 € et un contracté en 2022 (1^{er} échéance février 2022/ dernière échéance novembre 2033) pour la nouvelle pharmacie pour un montant global de 400 000 € soit une dette de 600 000 €.

Reste à ce jour 391 000 € à rembourser

Capacité d'emprunt aujourd'hui : 150 000 €

BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2025

Ce budget annexe répond à une obligation fiscale : depuis la réforme de la tva immobilière, l'administration fiscale considère que les ventes de terrains à bâtir constituent des activités économiques, et qu'elles sont soumises par conséquent à la TVA (qui permet à la collectivité de récupérer la tva payée sur les dépenses, ces opérations étant exclues du FCTVA (hors voirie) car les terrains ne restent pas dans le patrimoine de la collectivité). Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations. Le budget est établi hors taxes.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations en investissement (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains, mais de les vendre dès que possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

Il n'y a pas de recette car pas de compromis de vente signé, reste un stock de 9 lots à vendre.

Il faut relancer les annonces de ces lots doit

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant. Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien du réseau, l'électricité des stations de pompage, une participation aux frais de carburant, de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, les analyses d'eau réglementaires, les intérêts des emprunts à payer, l'amortissement comptable obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M4).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du budget à financer ses projets d'investissement sans nécessairement recourir à un emprunt nouveau.

Les recettes issues de la facturation de l'eau constituent la quasi-totalité des recettes de fonctionnement de ce budget :

	Perçu 2023	Perçu 2024	<i>Prévision 2025 (budget élaboré chaque année avec pessimisme sur les prévisions de recettes)</i>
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	159 228,32 €	160 660,63 €	156 700 €

DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	229 400,00 €		Excédent brut reporté	350 437,65 €	
Dépenses de personnel (Ch. 012)	95 000,00 €		Recettes des services (Ch. 70)	156 700,00 €	
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	6 500,00 €		Impôts et taxes (Ch. 73)	0,00 €	
Dépenses financières (Ch. 66)	1 000,00 €		Dotations et participations (Ch. 74)	0,00 €	
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	3 000,00 €		Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	1 000,00 €	
Atténuation de produits (Ch. 014)	29 000,00 €		Fiscalité locale (Ch. 731)	0,00 €	
Dotation aux provisions (Ch. 68)	5 000,00		Atténuation de charges (Ch. 13)	0,00 €	
Total dépenses réelles	363 900,00 €		Produits exceptionnels (Ch. 77)	1 000 €	
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>103 889,32€</i>		Total recettes réelles	158 700,00 €	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>79 184,43 €</i>		<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>37 836,10 €</i>	
Total général	546 973,75 €		Total général	546 973,75 €	

b) Les dépenses de la section fonctionnement

CHAPITRE 011

Charges à caractère général

- 9 527,04,00 €/2024

6061..... Fournitures non stockables (eau, énergie) + 3000 €, avec prise en compte de nouveaux

matériels électriques

6066..... Carburants + 2000 € compte tenu de la consommation réelle

6156.....Maintenance .+ 3000 € Vérification supplémentaire due aux nouveaux équipements

61521..... Entretien , réparations, bâtiments publics.- 24 000 € Moins de travaux envisagés

618.....+ 3922, 96 € Analyses d'eau effectuée principalement sur l'ensemble des Réseaux + CVM (projet)

CHAPITRE 012

Charges de personnel

Pas de variation/2024

Quote-part remboursée au budget principal pour le personnel communal rémunéré sur le budget principal de la commune

6218..... Provision pour intervention si besoin (Syndicat de la Diège...)

6410.....Provision de personnel en cas de transfert de la compétence eau/assainissement

CHAPITRE 014

Atténuation de produits

- 10 000 € / 2024

Reversement à l'Agence de l'eau des redevances. Les volumes facturés sont en diminution depuis 2022.

Plus de redevance pollution.

CHAPITRE 65

Autres charges de gestion courante

-300 € / 2024

6541.....Créances admises en non-valeur 4500 € d'enveloppe de prévisions d'admissions en non-valeurs en cas de sollicitation en ce sens de la trésorerie. L'admission en non-valeur correspond au seul apurement comptable lorsque malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, le trésorier ne peut pas obtenir le recouvrement. Cela ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites et n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

CHAPITRE 66

Plus d'emprunt

Approvisionnement du chapitre pour projet d'un éventuel emprunt pour travaux ou équipement

CHAPITRE 042

Écritures d'ordre comptables sans décaissement entre sections

6811.... Dotation aux amortissements : + 17 539,32 €, pompe immergée à Chateix, soulever magnétique, photomètre, manomètre, dégrilleur du lagunage

c) Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE 70

+ 1,30% + 2200€/2024

Moins de consommation d'eau, une augmentation de la redevance de modernisation des réseaux et une augmentation de l'assainissement collectif (tarif voté pour 2025 : 2 € minimum afin d'obtenir des subventions au maximum.

CHAPITRE 75

Autres produits de gestion courante

- 1200 € / 2024 plus d'emprunt sur l'eau

75581.....FCTVA – peu d'investissement en 2024

7588.....ICNE (intérêt couru non échu) réglé en 2024

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de ce service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	10 000,00 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	3 000,00 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	0,00 €	Subventions d'investissement (Ch13)	9 000,00 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	259 084,60 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	0,00 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	75 000,00 €	Immobilisations corporelles	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)040	37 836,10 €	Excédent reporté	186 846,95 €
Subventions d'équipement	0,00 €	Opération d'ordre (Ch 040)	103 889,32 €
Total dépenses réelles	381 920,70 €	Total recettes réelles	260 144,58 €
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	79 184,43 €
TOTAL GENERAL	381 920,70 €	TOTAL GENERAL	381 920,70 €

Les principaux projets de l'année 2025 :

- Matériel divers : portes de réservoirs d'eau potable, mise en place de plateformes en caillebotis d'accès aux réservoirs, acquisition d'un véhicule
- Adduction d'eau au village des valettes
- Rédaction des actes de régularisation foncière des réservoirs d'eau potable suite à bornages effectué en 2018
- Fin du schéma directeur. Un schéma directeur est un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il constitue un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants en cohérence avec les documents d'urbanisme en cours ou projetés.
- Site touristique : gestion de la pression, pose de compteurs....
- Réserve incendie au Champs de La Croix
- Séparation des eaux pluviales au champ de la croix
- Quelques raccordements à l'assainissement collectif dans le bourg
- Enfouissement des réseaux / raccordement aux exploitations agricoles (Annouillars, Fonsergues, Monteil.....)

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2025

La station-service constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent : les approvisionnements en carburant, le contrat de maintenance, l'électricité, les commissions sur les transactions par carte bancaire, une participation aux frais de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, l'amortissement comptable de la construction, obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M4).

Les recettes issues de la facturation de carburant constituent la quasi-totalité des recettes de ce budget qui, via une comptabilité de stocks obligatoire, retrace le cycle de l'activité de vente de carburant.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	922 594,74 €	Excédent brut reporté	14 507,06 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	10 000,00 €	Recettes des services (Ch. 70)	927 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	1 000,00 €	Impôts et taxes (Ch. 73)	0,00 €
Dépenses financières (Ch. 66)	0,00 €	Dotations et participations (Ch. 74)	0,00 €
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	500,00 €	Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	100,00 €
Atténuation de produits (Ch. 014)	0,00 €	Fiscalité locale (Ch. 731)	0,00 €
Dotation aux provisions (Ch. 68)	0,00 €	Atténuation de charges (Ch.13)	0,00 €
Total dépenses réelles	934 094, 74 €	Produits exceptionnels (Ch. 77)	1 100 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>36 707,00€</i>	Total recettes réelles	158 700 ,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 000,00 €</i>	<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>30 094,68, €</i>
Total général	972 801,74 €	Total général	972 801,74 €

b) Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 11

Dépenses courantes :

+ 8,2% + 70 144,74 €

Prévision de 16 approvisionnements au lieu de 15

Le budget reste établi suivant l'historique comptable et l'inflation propre à certains postes.

CHAPITRE 12

Dépenses de personnel :

+ 4000 €/budget 2024

6218Autre personnel extérieur : temps de personnel consacré à la station-service (personnel communal rémunéré sur le budget principal de la commune).

c) Les recettes de fonctionnement

Elles sont exclusivement liées à la vente de carburant

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : les dépenses pouvant faire varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la station-service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel pouvant s'imposer.
- en recettes : éventuellement les subventions d'investissement perçues

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	0,00 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	0,00 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	0,00 €	Subventions d'investissement (Ch13)	0,00 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	39 531,83 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	0,00 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	0,00 €	Immobilisations corporelles	0,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)040</i>	<i>30 094,68 €</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>30 919,51 €</i>
Subventions d'équipement	0,00 €	<i>Opération d'ordre (Ch 040)</i>	<i>8707,00 €</i>
Total dépenses réelles	69 626,51 €	Total recettes réelles	67 626, 51 €
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>2 000,00 €</i>
TOTAL GENERAL	69 626,51 €	TOTAL GENERAL	69 626,51 €

Projet 2025

- Etude sur la modernisation de la station-service (réflexion sur les différents moyens de paiement)